

SYNODE D'HIVER 7 - 8 décembre 2010

Point 7



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Service de consultation bernois pour sans-papiers ; poursuite de la contribution; crédit récurrent pour les années 2011 à 2013; décision

Proposition :

le Synode approuve une contribution à l'association « Service de consultation bernois pour sans-papiers » sous forme de crédit récurrent de CHF 30'000.- par an pour la période 2011 - 2013 (compte 595.331.02).

Motifs

1. Contexte

L'association du service de consultation bernois pour sans-papiers a été fondée en 2005 sur recommandation du projet interconfessionnel « Rendre le quotidien plus humain – Respecter les droits fondamentaux des sans-papiers ! ». Y participent notamment : les Eglises nationales bernoises, les communautés juives, des œuvres d'entraide et des syndicats. Des paroisses catholiques comme protestantes, et de nombreux individus, font partie des membres ou des donateurs réguliers.

Au comité de soutien, qui a fait connaître publiquement sa sympathie pour le travail de l'association et du service de consultation, siègent des personnalités comme : Christine Beerli, Rolf Bloch, Pascal Eschmann, Henri Huber, Regina Kiener, Nicole Loeb, Samuel Lutz, Meret Matter, Thomas Meier, Rolf Reimann, Dori Schaer-Born, Roland Sidler, Franziska Teuscher, Hans-Rudolf Wicker et Ulrich Zimmerli.

Les subventions versées par les Eglises nationales bernoises et les communautés juives pendant les deux premières années – en plus des contributions de trois fondations – ont été déterminantes pour le travail du service de consultation. Le Synode d'hiver 2006 a accepté, sur la base d'une évaluation intermédiaire, de continuer à verser un soutien pour la période 2007 - 2010 sous forme de crédit récurrent de CHF 25'000.- par an.

La phase-pilote du service de consultation a fait l'objet d'une évaluation en 2008 par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM). Voici les principales conclusions de ce rapport : un service de consultation pour les sans-papiers du canton de Berne correspond à un véritable besoin ; ce besoin n'est pas prêt de disparaître, en tout cas à moyen terme, dès lors que le nombre de personnes en situation irrégulière a même

tendance à augmenter ; ce service a pour première utilité d'offrir aux sans-papiers un lieu où ils se sentent en confiance, où on leur consacre du temps et où on les écoute ; il offre aussi aux sans-papiers une visibilité sociale, tout en les protégeant ; tandis que les pouvoirs publics et les organismes spécialisés ont surtout un besoin d'information. Entre temps, l'association a entrepris un certain nombre d'améliorations suggérées par cette étude.

2. Tâches de l'association et du service de consultation

A ses débuts, le service de consultation s'adressait uniquement aux personnes vivant ici sans autorisation de séjour. Mais la suppression de l'aide sociale pour les NEM (demandeurs d'asile ayant reçu une « non entrée en matière d'asile») et, à partir de 2008, aussi pour les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, a créé un nouveau groupe-cible. L'association a décidé d'être à disposition de toutes les personnes qui vivent ici dans une situation irrégulière. Elle a pris cette décision tout en sachant que les besoins diffèrent en partie selon que la personne concernée a déposé ou non une demande d'asile, et donc si elle est connue ou non des autorités.

2.1 Conseils

La tâche principale du service est de conseiller et, si nécessaire, d'accompagner les sans-papiers et les demandeurs d'asile déboutés. Les consultations ont lieu dans les bureaux du service à l'Eigerplatz 5 à Berne et, depuis 2009, le mercredi après-midi dans le cadre du "goûter" organisé à la rue du Contrôle 22, dans les bureaux de l'aide aux passants des Eglises biennoises. Un contrat de prestations a été conclu pour les questions juridiques avec le Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse. En cas de problèmes de santé, les personnes concernées sont adressées à l'assistance médicale pour les sans-papiers de la Croix-Rouge suisse à Wabern. Le service collabore aussi avec l'aide aux passants à Bienne, le service du travail social de l'Eglise catholique à Berne et d'autres services pour sans-papiers en Suisse.

Les consultations individuelles sont passées de 520 en 2008 à 950 en 2009. Si l'on ajoute les consultations par téléphone et autres, ce chiffre est même de 1'326 pour 2009. Presque la moitié concerne des sans-papiers qui n'ont jamais déposé de demande d'asile. Parmi les demandeurs d'asile déboutés, une bonne moitié touche une aide étatique, les autres se débrouillent d'une manière ou d'une autre. 75 familles ont demandé conseil, ce qui correspond à un total de 111 enfants et adolescents concernés. Parmi les thèmes les plus traités, on peut mentionner l'obtention d'un permis de séjour ou d'une autorisation de séjour motivée par un cas de rigueur ; la santé et l'assurance-maladie ; le mariage ; l'aide d'urgence ; des informations diverses. Dans certains cas précis, il arrive que le service verse de petites contributions uniques. Mais il n'a pas le droit de servir d'intermédiaire pour un emploi ou un appartement.

Les paroisses apprécient de pouvoir s'adresser à ce centre de compétences, elles qui sont régulièrement confrontées dans leur travail à des problèmes humains aussi complexes que tragiques, qu'il s'agisse de demandeurs d'asile déboutés ou de sans-papiers.

2.2 Information et sensibilisation

L'association édite un bulletin deux fois par an auquel on peut s'abonner. Ce bulletin traite des principaux thèmes relatifs aux sans-papiers. Voici les titres des dossiers à ce jour : solitaire, enceinte, souffrance muette, survivre avec l'aide sociale, se marier – mais comment ?, nettoyer – soigner – prendre en charge.

L'association a son propre site : www.sans-papiers-contact.ch. Elle participe au site national www.sans-papiers.ch. Dans la mesure de ses moyens, elle effectue un travail de relations publiques, comme lors de l'inauguration du goûter-consultation à Bienne, ou de l'exposition « Aucun enfant n'est illégal » à Berne et à Bienne.

La cheffe de service présente régulièrement son travail aux étudiants de la Haute école spécialisée en travail social et se rend aussi dans des écoles pour répondre aux questions des enfants. Elle met volontiers ses connaissances à disposition des paroisses qui organisent un événement sur le thème des sans-papiers.

2.3 Dialogue avec les pouvoirs publics

Afin de résoudre les problèmes individuels, la cheffe de service a des contacts réguliers avec les services de migration, d'état civil, d'aide sociale, d'administration scolaire, etc. Le comité de soutien mène quant à lui des entretiens plus particulièrement avec les autorités cantonales et municipales chargées des questions de migration, sur des thèmes comme les autorisations de séjour motivées par des cas de rigueur, la mise en pratique de la suppression de l'aide sociale, la perception à long terme de l'aide sociale, le mariage de sans-papiers, la scolarisation et la formation professionnelle des enfants et des adolescents, etc. L'objectif est toujours d'exploiter, par le dialogue et des choix pragmatiques, la petite marge de manœuvre laissée par les contraintes juridiques pour mieux faire respecter les droits fondamentaux des sans-papiers.

La problématique des sans-papiers est pleine de contradictions et loin d'être résolue. La politique officielle suisse a du mal à reconnaître les réalités et à voir les êtres humains et leurs droits au-delà de l'application du droit des étrangers, ainsi qu'à trouver des solutions pour que ceux-ci soient respectés.

3. Finances

L'association emploie : une cheffe de service à 80%, un collaborateur à 40%, un(e) stagiaire de la Haute école spécialisée en travail social à 100% pendant un semestre, une secrétaire à 25%. Les comptes annuels ont été bouclés pour la première fois avec un déficit en 2009. Les années à venir, l'association s'attend à de petits déficits qui pourront être compensés jusqu'à un certain point par la petite fortune de l'association.

Voici les prévisions budgétaires pour 2011 :

Compte		Budget 2011
Dépenses	Frais de personnel	165'000
	Accompagnement spécialisé	10'000
	Comité et secrétariat	24'000 [⊙]
	Information / Communication	20'000
	Administration	15'000
	Loyer (charges comprises)	17'000
	Amortissements	0.00
	Aide d'urgence	50'000
	301'000	

Comptes		Budget 2011
Entrées	Cotisations des membres	13'500
	Dons	70'000 ^①
	Subventions (Refbejuso, Eglise catholique romaine)	36'700
	Intérêts / Revenu des titres	1'500
	Autres revenus	100
	Contribution issue de la convention avec la CRS	160'000
		281'800
Résultats		-19'200

^① Travail bénévole du comité de soutien et du secrétariat à raison de CHF 24'000, indiqué à la fois comme dépenses et comme dons

Dans le cadre du projet « Aide individuelle – exclusion de l'aide sociale », la Croix-Rouge suisse (CRS) soutient depuis 2008 le travail de l'association. La CRS du canton de Berne a conclu un contrat de prestation avec l'association, qui a été prolongé encore fois pour la période 2010 - 2012. La suite est encore inconnue. Cette contribution de la CRS a permis ces dernières années d'augmenter le temps de travail de la cheffe de service, de créer une place de stagiaire, et à partir de juin 2010, d'engager un autre collaborateur à temps partiel.

Il ne faut pas espérer pour l'instant de participation des pouvoirs publics, mêmes si ceux-ci ont reconnu le bien-fondé du service. Les contributions des partenaires de la Conférence interconfessionnelle constituent donc, avec celles des paroisses protestantes et catholiques et celles des particuliers, un pilier important du financement de l'association.

Le Conseil synodal recommande de poursuivre cette mission diaconale en faveur d'individus marginalisés. Il demande au Synode d'approuver la poursuite de ce soutien pour trois ans. Suite à l'accroissement des demandes, à la complexité des cas à traiter et au renchérissement général, il demande de fixer désormais cette contribution à CHF 30'000.- par an en renonçant à une indexation sur le coût de la vie.

Le Conseil synodal

Le rapport annuel de l'association « Service de consultation sans papiers » peut être téléchargé sur internet: www.sans-papiers-contact.ch/de/documents/Jahresbericht2009.pdf